



REGLEMENT DU CONCOURS SCOLAIRE D'AFFICHE DU PRIX DE L'EDUCATION CITOYENNE 2020-2021

Concomitamment à l'édition 2020/2021 du prix de l'Education Citoyenne, est lancé le concours scolaire d'affiche « PRIX DE L'EDUCATION CITOYENNE » 2021.

1 - Objectifs :

- Faire concourir les jeunes scolaires à une œuvre collective et transdisciplinaire en lien avec les équipes pédagogiques et les responsables des écoles et des établissements scolaires, sur le thème essentiel de la citoyenneté pour le bien vivre ensemble, en suscitant la réflexion sur la définition de la citoyenneté et les valeurs qui la composent.
- Traduire cette réflexion de manière visuelle sous forme d'affiche valorisable dans les écoles et les établissements scolaires.
- Susciter la motivation et l'engagement des élèves à un comportement et une action citoyenne.
- Disposer d'un support visuel (affiche) sur le thème de la citoyenneté pour une accroche rapide et une diffusion pratique dans les écoles et les établissements scolaires afin de promouvoir le prix de l'Education Citoyenne pendant les trois années scolaires à venir (2021-2024).

2 - Conditions d'éligibilité :

Le prix s'adresse aux élèves d'établissements scolaires publics ou sous contrat d'association avec l'Education Nationale ainsi que des établissements d'enseignement agricole. Le concours est collectif et chaque établissement ne peut proposer qu'une seule affiche.

3 - Modalités de réalisation :

Le jury départemental du prix de l'Education Citoyenne décernera une ou plusieurs récompenses, à titre collectif, aux affiches illustrant le « bien commun de la citoyenneté et la collégialité du vivre ensemble ».

L'affiche, laissée à l'interprétation libre, originale et attractive des candidats, pourra bénéficier de l'accompagnement des équipes pédagogiques, interdisciplinaires, de l'établissement scolaire concerné.

Elle présentera, sur un format de 30 x 42 cm, le contenu nécessaire :

- Le titre de l'action : Prix de l'Education Citoyenne
- Quelques mots clés définissant la citoyenneté
- Une illustration motivante
- L'indication de l'établissement scolaire proposant l'affiche
- Les renseignements pratiques pour le concours du prix de l'Education Citoyenne (site internet « anmonm.com rubrique actions et prix » et « eduscol.education.fr/cid58439 »),
- Un espace pour les logos des partenaires signataires, le Ministère de l'Education Nationale et l'ANMONM.

Le droit à l'image est rappelé avec la nécessité des autorisations juridiques pour les élèves mineurs. L'autorisation, pour libre utilisation des droits d'auteurs de l'affiche et reproduction pour la communication de l'ANMONM, est transférée à titre gratuit à l'ANMONM.

Chaque affiche sera transmise à la DSDEN avec la fiche annexée, à laquelle seront jointes les autorisations ci-dessus citées ainsi qu'une attestation de comportement citoyen des candidats en cohérence avec le concours .

4 - Sélection et transmission des propositions de candidature

Les propositions sont sélectionnées :

* **Pour les collèges et les lycées** : par le chef d'établissement.

* **Pour les écoles** : par chaque I.E.N. de circonscription.

Elles sont adressées à

La Direction des services départementaux de l'Education Nationale de Vendée

Division des Elèves

Avant le vendredi 26 mars 2021

Pour tout renseignement, il vous est possible de contacter :

Richard TANGUY

Chef de la Division des Elèves

Ce.divel85@ac-nantes.fr

Tél. 02 51 45 72 07

Françoise PASTOREL ancienne Principale du

collège Renoir, Membre de l'ANMONM 85

francoisepal72@hotmail.fr

Tél. 06 63 34 09 86

4 – Jury et remise des prix :

Le jury départemental du prix de l'éducation citoyenne, composé de personnalités qualifiées désignées par l'ANMONM 85 et l'IA-DASEN, statuera début avril 2021 sous la présidence de Mme la Directrice Académique ou son représentant. Il déterminera un 1^{er} prix dénommé « prix départemental de la meilleure affiche de l'Education Citoyenne » et pourra attribuer à d'autres candidats une distinction d'encouragement.

Le jury est libre de ses choix. Il se réserve le droit, le cas échéant, d'écarter les dossiers dont les critères sont insuffisants ou si les dossiers ne correspondent pas à l'objectif du prix.

L'affiche ayant reçu le 1^{er} « prix départemental de la meilleure affiche de l'Education Citoyenne » sera transmise au siège national de l'ANMONM pour concourir pour le « prix national de la meilleure affiche de l'Education Citoyenne ». Elle est destinée à être utilisée par les partenaires du prix de l'Education Citoyenne dans leurs différents supports de communication.

La remise des prix du concours départemental de la meilleure affiche de l'Education Citoyenne aura lieu en même temps que la remise des prix de l'Education Citoyenne, dans le courant du mois de mai 2021, dans un cadre solennel défini par les partenaires.

La Présidente de la section
de Vendée de l'Association Nationale
des Membres de l'Ordre National du Mérite,

La Directrice Académique
des services de l'Education Nationale
de Vendée,



Michèle PELTAN

Catherine CÔME